

Accès aux études de santé

LAS - PASS

José Labarère, UFR Médecine

Accès aux études de santé

- 1. Contexte**
- 2. Principes des LaS et du PASS**
- 3. Admission en 2^{ème} année des études de santé**
- 4. Poursuite d'étude**
- 5. Autorisation d'inscription**
- 6. Stratégies d'orientation**

Accès aux études de santé

1. Contexte

2. Principes du PASS et des LaS

3. Admission en 2^{ème} année des études de santé

4. Poursuite d'étude

5. Autorisation d'inscription

6. Stratégies d'orientation

Préalable indispensable : qu'est-ce qu'un métier de la santé ?

Multiples dimensions :

- Qualités humaines et relationnelles, éthique, solidarité
- Confrontation à la souffrance (aider son prochain n'est pas toujours facile)
- Connaissances scientifiques, esprit critique
- Compétences techniques
- Capacités d'adaptation : évolution rapide et continue des connaissances, des concepts, et des traitements

➤ Nécessité pour les étudiants de se questionner en amont

Accès aux études de santé MMOPK à l'UGA

4 voies d'accès à la 2^{ème} année des études de santé

- LAS
- PASS
- Auxiliaires médicaux
- Passerelles (master 2, doctorat, titre d'ingénieur)

} Arrêté novembre 2019 (R1C) – RDE - MCC

➤ Deux parcours possibles en sortant du lycée :

- Licence avec Accès Santé
- Parcours d'Accès Spécifique Santé

Pharmacie
Médecine + Kinésithérapie
Maïeutique
Odontologie (Lyon)

PASS & LaS : une contradiction incontournable

- Un très grand nombre de candidats (1300 PASS / 600 LaS)
 - Accès libre pour tous à l'université
 - Engouement pour les professions de santé
 - **Capacités de formation en 2^{ème} année** des études de santé et au-delà ne sont pas extensibles
- ➔ L'admission en 2^{ème} année des études de santé reste très **SELECTIVE**

Nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études



MMOP à la rentrée 2024 et ventilation par voie d'accès

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	108	54	18	8	188
LAS 1	30	15	6	3	54
LAS 2-3	70	35	10	6	121
Paramed 2-3	5	0	2	0	7
Passerelles	12	6	2	-	20
Total	225	110	38	17	390

Accès aux études de santé

1. Contexte
- 2. Principes des LAS à l'UGA**
3. Admission en 2^{ème} année des études de santé
4. Poursuite d'étude
5. Autorisation d'inscription
6. Stratégies d'orientation

Option santé : principes

- **2 semestres**
- **10 ECTS répartis en :**
 1. **2 UE (5 ECTS au semestre impair et 5 ECTS au semestre pair)**
 2. **Module préparation aux épreuves du 2nd groupe : 0 ECTS (semestre pair)**
 3. **Module découverte métiers de la santé : 0 ECTS (semestre pair)**
- **1^{ère} session**
- **Session de rattrapage du S1 et S2**
- **UE définitivement **acquises** et **capitalisables****

Option santé : principes

10 ECTS inclus dans les 60 ECTS

L1 STAPS

L1 Histoire

L1 Histoire de l'art – archéologie

L1 Philosophie

L1 Musicologie

L1 Sciences pour la santé

CU 10 ECTS en plus des 60 ECTS

Autres L1 option santé

L2 option santé

L3 option santé

Indiquées sur ParcoursSup :

- **UGA : Grenoble et Valence**
- **USMB**

Option santé : Contenu

Semestre impair (S1, S3, S5)

UE Sciences fondamentales (5 ECTS)

Physique-chimie

Biochimie

Biologie cellulaire

Histologie-Biologie du développement

Biostatistiques

Semestre pair (S2, S4, S6)

UE Sciences médicales et pharmaceutiques (5 ECTS)

Physiologie (2 cycles)

Anatomie

Initiation Connaissance Médicament (2 cycles)

Préparation épreuves 2nd groupe (0 ECTS)

Découverte métiers de la santé (0 ECTS)

Accès aux études de santé

1. Contexte
- 2. Principes du PASS à l'UGA**
3. Admission en 2^{ème} année des études de santé
4. Poursuite d'étude
5. Autorisation d'inscription
6. Stratégies d'orientation

PASS : les principes

- 2 semestres
- 60 ECTS (30 au S1 + 30 au S2) répartis en :
 1. « Cœur santé » : 45 ECTS (25 au S1 + 20 au S2)
 2. **Option disciplinaire hors santé : 10 ECTS (5 au S1 + 5 au S2)**
 3. UE spécifique filière MMOP à choix : 5 ECTS au S2
 4. Anglais : 0 ECTS (S2)
 5. Module préparation 2nd groupe : 0 ECTS (S2)
 6. Module découverte métier : 0 ECTS (S2)
- 1^{ère} session + **session de rattrapage**
- Validation : compensation entre les UE et semestres (pas de note seuil)
- **Pas de doublement du PASS (une seule inscription)**

PASS : semestre 1

		ECTS	Coef
Biochimie	UEOb	8	8
Histologie et Biologie du Développement / Biologie cellulaire	UEOb	10	10
Biophysique	UEOb	6	6
Biostatistiques	UEOb	1	1
UE Options disciplinaires à choix (5 ECTS)			
Option Sciences et technologies	UEC	5	5
Option Droit	UEC	5	5
Option Sciences économiques - gestion	UEC	5	5
Option Sciences pour la santé	UEC	5	5
Option STAPS	UEC	5	5
	Total	30	30

PASS : semestre 2

		ECTS	Coef
Physiologie	UEOb	5	4
Anatomie	UEOb	5	4
Initiation à la connaissance du médicament	UEOb	5	3
Santé, société, humanités	UEOb	5	4
UE Spécifique à choix (5 ECTS)			
Anatomie M Ma	UEC	1	3
Anatomie M O	UEC	2	3
Physiologie M O	UEC	1	2
Biologie du développement M Ma	UEC	1	2
Odontologie	UEC	3	7
Pharmacie	UEC	5	10
Maïeutique	UEC	3	5
UE Options disciplinaires à choix (5 ECTS)			
Option Sciences et technologies	UEC	5	5
Option Droit	UEC	5	5
Option Sciences économiques - gestion	UEC	5	5
Option Sciences pour la santé	UEC	5	5
Option STAPS	UEC	5	5
Anglais	UEOb	0	0
Découverte des métiers de la santé	UEOb	0	0
Préparation des épreuves du 2 nd groupe	UEOb	0	0
	Total	30	30

PASS : Option disciplinaire hors santé

- Admission sous-vœux PASS sur Parcoursup
- UE obligatoire
- 2 semestres
- 10 ECTS (5 ECTS au S1 + 5 ECTS au S2)
- Modalités et contenu des enseignements : Annexe RDE
- Lieu des enseignements : UFR de rattachement
- NON-MODIFIABLE
- Conditionne la poursuite en L2 en cas de non-admission en MMOP

Accès aux études de santé

1. Contexte
2. Principes du PASS et des LaS
- 3. Admission en 2^{ème} année des études de santé**
4. Poursuite d'étude
5. Autorisation d'inscription
6. Stratégies d'orientation

PASS : Admission en 2^{ème} année des études de santé

Epreuve	Filière	Note PASS session 1	Epreuve	Capacité
1 ^{er} groupe	Médecine	> seuil I	Admission directe	~50% M
	Maïeutique	> seuil I		~50% Ma
	Pharmacie	> seuil I		~50% P
	Odontologie	> seuil I		~50% O
2 nd groupe	Médecine	Seuil I > X > seuil II	Note PASS	~50% M
	Maïeutique	Seuil I > X > seuil II	Epreuve rédactionnelle	~50% Ma
	Pharmacie	Seuil I > X > seuil II		~50% P
	Odontologie	Seuil I > X > seuil II	2 entretiens	~50% O

Ne pas confondre épreuve d'admission du 2nd groupe et épreuves de rattrapage du PASS

LAS : Admission en 2^{ème} année des études de santé

Epreuve	Filière	Note LAS S1/S3/S5	Epreuve	Capacité
1 ^{er} groupe	Médecine	> seuil I	Admission directe	~50% M
	Maïeutique	> seuil I		~50% Ma
	Pharmacie	> seuil I		~50% P
	Odontologie	> seuil I		~50% O
2 nd groupe	Médecine	Seuil I > X > seuil II	Note LAS	~50% M
	Maïeutique	Seuil I > X > seuil II	Epreuve rédactionnelle 2 entretiens	~50% Ma
	Pharmacie	Seuil I > X > seuil II		~50% P
	Odontologie	Seuil I > X > seuil II		~50% O

Ne pas confondre épreuve d'admission du 2nd groupe et épreuves de rattrapage du LAS

Accès aux études de santé

1. Contexte
2. Principes du PASS et des LaS
3. Admission en 2^{ème} année des études de santé
- 4. Poursuite d'étude**
5. Autorisation d'inscription
6. Stratégies d'orientation

PASS : poursuite d'étude

Note PASS < 10 / 20

ou

Note option disciplinaire < 10 / 20

à l'issue des épreuves de rattrapage



Candidature via **Parcoursup à
plusieurs formations post-bac**

- 1. Anticipez la campagne Parcoursup 2024-2025**
- 2. Pas de réinscription possible en PASS**
- 3. Pas d'inscription possible en LAS1**

Note PASS ≥ 10 / 20

ET

Note option disciplinaire ≥ 10 / 20



**Candidature à une ou plusieurs
LAS2 correspondant à l'**option
disciplinaire****

- 1. Renseignez vous sur les licences**
- 2. Pas de réinscription possible en PASS**
- 3. Pas d'inscription possible en LAS1**

PASS : poursuite d'étude

Note PASS $\geq 10 / 20$ ET Note option disciplinaire $\geq 10 / 20$

Option disciplinaire hors santé

Sciences et technologies

Droit

Sciences économiques - gestion

Sciences pour la santé

STAPS

Licence 2 avec accès santé

Sciences et technologies (DLST et DSDA)

Droit

Economie

Biotechnologies santé

STAPS (Grenoble et Valence)

Accès aux études de santé

1. Contexte
2. Principes du PASS et des LaS
3. Admission en 2^{ème} année des études de santé
4. Poursuite d'étude
- 5. Autorisation d'inscription**
6. Stratégies d'orientation

PASS : Autorisation d'inscription

- Nul n'est autorisé à s'inscrire plus d'une fois au PASS.
- Un candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations M Ma O P sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations (i.e., parmi M Ma O P) pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.
- L'inscription au PASS vaut candidature pour une admission dans les formations de M Ma O P.

Accès aux études de santé

1. Contexte
2. Principes du PASS et des LaS
3. Admission en 2^{ème} année des études de santé
4. Poursuite d'étude
5. Autorisation d'inscription
6. **Stratégies d'orientation**



Léa

Aime : la SVT et le Sport
Moyenne Générale en Terminale : 15
Plan A : **Médecine**
Plan B : **STAPS** Valence

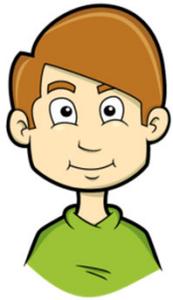
- Inscription en Licence **STAPS**
Valence
– Option **Santé**



Valide *brillamment* l'année (60 ECTS)
– Dont 10 ECTS Option **Santé**
(12/20)

Intègre directement la 2^e année Kiné





Lucas

Aime : la SVT et la Philo
Moyenne Générale en Terminale : 14,7
Plan A : Maïeutique
Plan B : Droit

- Inscription en Licence Droit à Valence
 - Option Santé



Valide *assez bien* l'année (60 ECTS)

- Dont 10 ECTS Option Santé (10/20)

- 2^e groupe d'épreuves (écrit/oral)

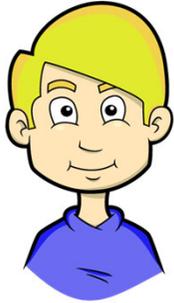
Réussite

Intègre la 2^e année
Maïeutique

Echec

Intègre la 2^e année
de licence de Droit

2^e chance d'intégrer
Maïeutique en 2^e
ou en 3^e année de
Licence de Droit



Théo

Aime : les Maths et la Chimie
Moyenne Générale en Terminale : 17
Plan A : Pharmacie
Plan B : Chimie

- Inscription en **PASS**
 - Option Sciences

IMPORTANTANCE DU PLAN B :
Sur ParcoursSup argumenter
le choix de l'option du PASS



Valide *brillamment* l'année
(60 ECTS)

- Dont 10 ECTS Option
Sciences (17/20)

Intègre directement la 2^e année Pharma
(1^{er} groupe d'épreuves)





Manon

Aime : la SVT et le Droit
Moyenne Générale en Terminale : 16
Plan A : **Médecine**
Plan B : **Droit**

IMPORTANTANCE DU PLAN B :
Sur ParcoursSup argumenter
le choix de l'option du PASS

- Inscription en **PASS**
 - Option **Droit**



Valide *assez bien* l'année (60 ECTS)

- Dont 10 ECTS Option **Droit** (15/20)

- 2^e groupe d'épreuves (écrit/oral)

Réussite

Echec

Intègre la 2^e année Médecine

Intègre la 2^e année Droit

**2^e chance d'intégrer
Médecine en 2^e ou
en 3^e année de
Licence de Droit**